

# **Communiqué des enseignants et enseignantes de philosophie de l'Académie de Grenoble réunis en assemblée générale le 9/06/21**

Nous, professeurs de philosophie de l'Académie de Grenoble, dénonçons la décision qui a été prise unilatéralement par le Ministre de l'Éducation nationale, M. Blanquer, de nous imposer de corriger dorénavant les copies de baccalauréat, et ce dès la session de juin 2021, sous format numérisé et en ligne. Ce nouveau passage en force, après celui de la réforme Blanquer et celui du lycée ne peut qu'aggraver la détérioration de nos conditions de travail.

Cette décision clôt une année scolaire particulièrement éprouvante pour les personnels de l'éducation nationale (protocoles sanitaires, incertitudes quant aux examens, baisse des dotations d'établissement, suppression de postes), et en particulier pour les enseignant-es de philosophie qui ont vu le maintien d'une épreuve terminale vidée de sa substance.

**Nous dénonçons le choix qui a été fait d'organiser "en distanciel" les réunions d'entente et d'harmonisation** qui pourrait faire office de précédent malencontreux pour les années à venir. Ce choix n'est d'ailleurs pas celui qui a été fait dans toutes les académies. La numérisation de la correction de l'épreuve écrite philosophie du baccalauréat signe de fait la mort des réunions d'entente et d'harmonisation "en présence" puisqu'il ne sera plus possible désormais d'emporter ses copies avec soi. Ces réunions constituaient de rares et pourtant précieux moments d'échanges entre collègues. Des professeurs atomisés derrière leurs ordinateurs ne sauraient représenter une alternative souhaitable pour l'avenir de notre profession.

**Nous dénonçons le maintien, en cette année extraordinaire marquée par la crise sanitaire, d'une épreuve terminale de philosophie** qui n'aura été aménagée qu'à la marge avec l'ajout d'un quatrième sujet alors que nos élèves auront reçu une préparation très inégale suivant les choix d'établissement sur le maintien ou pas d'un "présentiel" à 100%. Nos élèves ne devraient pas faire les frais de l'absence totale d'un cadrage national dans la gestion de la crise sanitaire de cette année. Si l'on voulait souligner les disparités entre établissements et l'inégalité de traitement des candidat.e.s, on ne s'y prendrait pas autrement.

**Nous nous opposons fermement à la numérisation des copies de baccalauréat, ce pour plusieurs raisons :**

- **la pénibilité de la correction sur ordinateur** qui, entre autres, ne permet pas de manipulation des copies (tri des copies, retour sur les copies précédentes, etc.) ou bien de façon beaucoup plus pénible, et qui oblige à corriger depuis un ordinateur équipé d'une connexion internet. Face à la réponse de certaines administrations, qui répondent que l'extraction PDF et l'impression des copies numériques pourrait être possible, nous répondons qu'il ne s'agit que d'une aberration écologique supplémentaire, mais également d'une solution qui ne revient qu'à allonger davantage le temps de travail (inutile) requis de la part des correcteurs et correctrices.
- **la correction sur écran a des effets délétères sur notre état de santé** (fatigue oculaire supplémentaire, céphalées, détérioration de la qualité du sommeil), compte tenu de la lourde charge de correction (120 à 140 copies, souvent longues et parfois difficilement lisibles, à corriger en l'espace de 7 à 8 jours ouvrés)
- **la numérisation et la correction en ligne** ouvrent la voie à une surveillance accrue sur le travail des correcteurs avec un « contrôle » en direct dans le cadre d'une harmonisation de la notation (le coordinateur ou l'inspecteur peut suivre l'avancement et les moyennes de la notation). Nous nous étonnons également de ce que les convocations ne comportent pas le nombre de copies à corriger : cela signifie-t-il qu'une attribution de copies en flux tendu sera possible durant tout le délai des corrections ?

- **l'aberration écologique d'une telle numérisation** : à quoi bon stocker sur des serveurs des copies qui ont été rédigées par les candidat.e.s sur papier ? La numérisation des copies est de plus absurde : les "copies papiers" existent quelque part, même si personne ne les lira... à ce titre, ce sont, au sens propre, des "copies" (de copies) que nous allons corriger cette année ! Apprendre à utiliser Santorin pour mal faire ce que nous savions très bien faire avec notre tête et un crayon, c'est tout aussi absurde...
- **les professeurs pourront être potentiellement dépossédés du résultat de leur travail d'évaluation** puisqu'ils ne feront plus nécessairement partie du jury ou du "sous-jury" qui entérinera ou modifiera la note attribuée. Comment peut-on à ce point mépriser le travail des correcteurs ?
- **La dématérialisation des copies d'examen place de fait les correcteurs dans une situation de télétravail qui contrevient à l'obligation, pour l'employeur, de respecter le volontariat des intéressé.e.s.** Cette décision impose le recours à l'ordinateur et l'internet dont le coût énergétique et financier n'est pas pris en charge par l'institution ; or, l'article 6 du décret n° 2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique stipule que « *L'employeur prend en charge les coûts découlant directement de l'exercice des fonctions en télétravail, notamment le coût des matériels, logiciels, abonnements, communications et outils ainsi que de la maintenance de ceux-ci* ». **Imposer cette forme de télétravail, que les enseignant.e.s refusent et pour laquelle ils ne sont pas volontaires, est donc illégal.**

Nous nous inquiétons des délais de correction particulièrement courts imposés cette année (8 jours ouvrables ?), qui, couplés à l'imposition d'un outil de travail sans aucune consultation des correcteurs et correctrices, participent à une mise sous pression de ces dernier.e.s.

Nous ne pouvons pas accepter ces décisions.

#### **Pour toutes ces raisons, les professeurs de philosophie de l'académie de Grenoble**

- **exigent** l'allongement des délais de correction et le retour à la correction des copies sur papier pour la session de baccalauréat 2021.
- **s'opposent** à ce que l'examen final de leur matière soit facultatif, conditionné à la note du contrôle continu ;
- **dénoncent** une rupture d'égalité aggravée par le recours sans discernement au "tout-numérique" ;
- **réclament** l'annulation de toutes les épreuves finales pour la session 2021, du fait d'une année chaotique pour les élèves et harassante pour les enseignants ;
- **rappellent** leur opposition aux réformes Blanquer du lycée et du baccalauréat qui en l'état sont à l'origine de cette situation chaotique, méprisante et épuisante pour les enseignants, et anxiogène pour les élèves;

**Ils appellent tous les collègues des autres disciplines à les soutenir et à se réunir pour discuter de ces revendications et des moyens à mettre en œuvre pour les faire aboutir.**